



Avis public d'entrée en vigueur

relatif au règlement n° 553-23 intitulé « *Règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC afin d'agrandir l'affectation industrielle a même une partie de l'affectation rurale sur le territoire de la ville de Cookshire-Eaton* »

Prenez avis que lors d'une séance du Conseil de la MRC tenue le 24 janvier 2024, la Municipalité Régionale de Comté du Haut-Saint-François a adopté le règlement n° 553-23 intitulé « *Règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC afin d'agrandir l'affectation industrielle a même une partie de l'affectation rurale sur le territoire de la ville de Cookshire-Eaton* ».

Ce règlement a pour objet d'agrandir l'affectation industrielle a même une partie de l'affectation rurale sur le territoire de la ville de Cookshire-Eaton.

Ce règlement a fait l'objet d'un avis attestant qu'il respecte les orientations gouvernementales visées à l'article 53.7 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le 26 mars 2024.

Ce règlement est en vigueur depuis le 28 mars 2024.

Tout intéressé peut prendre communication dudit règlement aux heures ordinaires d'affaires de la MRC, à son adresse située au 85, rue du Parc, Cookshire-Eaton (Québec) J0B 1M0.

DONNÉ À COOKSHIRE-EATON, le 29 avril 2024.

Dominic Provost, Directeur général et greffier-trésorier